

Date de Création	Date de validation	Révision
23/03/2010	01/12/2009	3

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

### Informacion du produit

Nom du Produit	:	MICROPLUS
Matières Actives	:	N Total (11.5%p/p), P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (50%p/p), Zn (2%p/p) Anhídrido Anhydride Phosphorique, Azote, Oxyde de Zinc
Code Produit	:	28.103
Nº Référence	:	CE
Type de Produit	:	MICROGRANULÉ
Utilisation	:	ENGRAIS

### Informacion de la société

SIPCAM INAGRA, S.A.	Tél.: +34 963 483 500
Prof. Beltrán Báguena, 5	Fax: +34 963 482 721
46009 Valencia, Espagne	e-mail. <a href="mailto:sipcaminagra@sipcam.es">sipcaminagra@sipcam.es</a>

Numéro d'Appel d'Urgence +34 961 702 100 (Sipcam Inagra)  
+34 915 620 420 (Institut National de Toxicologie)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Dangers Physico-chimiques

Non répertorié comme produit dangereux selon la Directive sur les Substances et Préparations Dangereuses de la C.E.E.

Le produit n'est pas inflammable, ni comburant, ni explosif.

### Dangers Toxicologiques (Symptômes)

Inhalation	Irritation du nez, des voies respiratoires, de la gorge. L'inhalation des vapeurs de fumées métalliques peut entraîner des poussées de fièvre (causées par les oxydes de métaux présents).
Aspiration et ingestion	Irritation des muqueuses, troubles gastro-intestinaux.
Symptômes Contact avec la peau /les yeux	Ce produit irrite et assèche la peau. Possibilité d'irritation temporaire par abrasion en cas de contact avec les yeux.
Symptômes Effets Généraux	Le produit n'est pas répertorié comme dangereux selon la Directive sur les Substances et Préparations Dangereuses de la C.E.E.

Date de Création	Date de validation	Révision
23/03/2010	01/12/2009	3

### Dangers pour l'Environnement

Le produit n'est pas nocif pour l'environnement, à condition d'être utilisé selon les instructions indiquées sur l'étiquette du produit.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

COMPOSANTS Dangereux	Concentration % p/p	Nom EINECS	N° EINECS	N° CAS	Phrases R (Voir point 16)	Symbole et Classification
Il n'existe aucun composant dangereux						

### 4. PREMIERS SECOURS

#### Symptômes

Voir Point 2

#### Mesures Générales

Evacuez la personne de la zone contaminée. Placez le patient en position de repos et tentez de maintenir sa température corporelle. Si la personne est inconsciente, allongez-la sur le côté avec la tête plus basse que le reste du corps et les genoux à demi fléchis. N'abandonnez en aucun cas la personne intoxiquée. Emmenez-la dans un Centre Hospitalier ou demandez l'assistance d'un médecin en lui montrant l'étiquette d'emballage du produit.

#### Inhalation

Evacuez la personne de la zone contaminée. Vérifiez sa respiration, et si nécessaire, pratiquez la respiration artificielle. Emmenez la personne intoxiquée dans un Centre Hospitalier ou demandez l'assistance d'un médecin en lui montrant l'étiquette d'emballage du produit.

#### Ingestion

En cas d'ingestion, ne provoquez pas les vomissements. N'administrez rien par voie orale. Emmenez la personne intoxiquée dans un Centre Hospitalier ou demandez l'assistance d'un médecin en lui montrant l'étiquette d'emballage du produit.

#### Contact avec les Yeux

Rincez immédiatement à grande eau, pendant au moins 15 minutes sans oublier de retirer les lentilles. Demandez l'assistance d'un médecin.

Date de Création	Date de validation	Révision
23/03/2010	01/12/2009	3

### Contact avec la Peau

Retirez les vêtements éclaboussés ou souillés. Lavez les zones touchées à grande eau et avec du savon sans frotter. Demandez l'assistance d'un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

### Moyens d'Extinction

Utilisez de l'eau pulvérisée pour éteindre l'incendie.

Mousse	CO <sub>2</sub>	Poudre Sèche	Eau	Autres
			X	

### Moyens d'Extinction Non Appropriés

N'utilisez pas un jet d'eau à haute pression car il disperse le produit. Si vous l'utilisez, accumulez l'eau contaminée puis retirez-la pour ne pas la verser dans les canalisations générales, évacuations, cours d'eau ou eaux souterraines.

N'utilisez pas d'extincteurs chimiques, de mousse ou de sable directement sur le fertilisant. Essayer d'étouffer l'incendie est non seulement inutile mais, en outre, potentiellement dangereux.

### Mesures Particulières

Combattez le feu depuis un lieu protégé, toujours sous le vent (dos au vent). Aérez le plus possible en ouvrant les portes et fenêtres afin de faciliter l'évacuation de la fumée. Prenez des mesures de sécurité contre les décharges électriques ou toute source d'inflammation. Appliquez de l'eau froide sur les récipients exposés aux flammes jusqu'à ce que le feu soit éteint. Entreposez l'eau utilisée contre l'incendie pour la jeter plus tard. En cas de feu important dans la zone de charge, utilisez des manches à incendie ou des systèmes automatiques d'extinction d'incendies, sans manipulation directe par des personnes, pour éviter les risques majeurs. S'il n'est pas possible de contrôler le feu, évacuez la zone. Consultez et appliquez les plans de sécurité et d'urgence, s'ils existent.

### Dangers Particuliers

Aucun connu.

### Gaz Issus de la Combustion

Outre le monoxyde et le dioxyde de carbone, des gaz toxiques peuvent se produire lors de la combustion en raison de la décomposition du produit, comme les Oxydes d'azote, d'ammoniaque et de phosphore.

### Equipement de Protection Contre les Incendies

Utilisez des vêtements et gants résistants à la chaleur et, en cas de fumées, un appareil à respiration artificielle. Dans les zones fermées, les appareils à respiration artificielle et la protection totale sont nécessaires.

Date de Création	Date de validation	Révision
23/03/2010	01/12/2009	3

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions pour la Protection de l'Environnement

Evitez de déverser le produit dans le réseau de canalisations et les cours d'eau, et qu'il ne se disperse. En cas de déversements importants, informez les autorités compétentes, selon la législation locale en vigueur.

### Précautions Individuelles

Isolez la zone de déversement et interdisez-en l'entrée au personnel inutile. Evitez d'entrer en contact ou d'inhaler le produit. Si le déversement se produit dans un lieu fermé, aérez la zone. Assurez-vous d'être équipé de la protection respiratoire si nécessaire. Selon les risques d'exposition, portez des gants, des lunettes, des vêtements imperméables. Evacuez toute personne ne prenant pas part au nettoyage.

### Méthodes et précautions pour le nettoyage

Couvrez la zone avec un plastique pour éviter la formation de nuages de poussière. Pour éviter la formation de poussière, mouillez légèrement le produit avec de l'eau pulvérisée. Ne balayez pas à sec. Utilisez un aspirateur ou quelque chose d'humide pour réduire la dispersion de la poussière. Si nécessaire, humidifiez légèrement la poussière répandue. Ramassez le produit répandu avec des pelles et des seaux et déposez-le dans des récipients fermés et dûment étiquetés. N'utilisez pas de substances incompatibles avec son nettoyage (voir section 10). Jetez le produit déversé dans un endroit autorisé pour le ramassage des déchets : consultez un spécialiste pour éliminer le produit ramassé, selon les lois locales, nationale ou européennes en vigueur.

### Protection Individuelle

Assurez-vous d'être muni de la protection respiratoire appropriée au niveau d'exposition du déversement. Utilisez les équipements de protection individuelle appropriés, des lunettes de sécurité à protection latérale ainsi que des bottes résistantes aux produits chimiques.

## 7. PRÉCAUTIONS DE MANIPULATION ET DE STOCKAGE

### Manipulation

Afin d'éviter les risques pour les personnes et l'environnement, suivez les instructions d'utilisation. Avant d'ouvrir l'emballage, lisez attentivement l'étiquette. Evitez la formation de poussière pendant sa manipulation. Utilisez des gants et des équipements de protection individuelle appropriés pour éviter le contact prolongé et l'inhalation du produit. Evitez la contamination des aliments et des fourrages, ainsi que des eaux potables et piscicoles. Ne pas fumer, manger ou boire en manipulant le produit. Lavez-vous à l'eau et au savon après la manipulation. Traitez dans le sens du vent. En cas d'accident ou de malaise, consultez immédiatement un médecin. Usage réservé aux agriculteurs et aux applicateurs d'engrais professionnels.

Date de Création	Date de validation	Révision
23/03/2010	01/12/2009	3

### Stockage

- Conserver dans un endroit sec et uniquement dans le récipient d'origine hermétiquement fermé.
- Entreposer dans des endroits présentant des conditions normales d'humidité, de température et d'aération, à l'abri de la lumière directe du soleil.
- Entreposer à l'abri des substances combustibles, des acides et des substances alcalines.
- Maintenir la pile de sacs de stockage à 1 mètre en dessous des poutres, corniches et points lumineux.
- Maintenir hors de portée des enfants.
- Maintenir loin des aliments, boissons et fourrages.

### Utilisations Spécifiques

MICROPLUS est un engrais minéral NP de nouvelle génération, à appliquer localement sur les lignes de semis. Grâce à sa formule de microgranulé et à sa réaction acide sur l'environnement, MICROPLUS favorise une meilleure implantation de la culture lorsqu'il est appliqué avec un équipement d'application de microgranulés, au moment du semis ou de la greffe.

Grâce à sa concentration élevée en P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>, MICROPLUS peut constituer le seul apport en Phosphore pour de nombreuses cultures, simplifiant ainsi les opérations de fumure de fond. Le Zn, de même que le Phosphore, est un micronutriment qui joue un rôle primordial dans la stimulation du développement des cultures sur des sols peu fertiles, froids et calcaires. Grâce à son contenu équilibré en Zinc et en Phosphore, MICROPLUS est un produit approprié pour les cultures exigeantes en Phosphore implantées sur des sols pauvres en Zn, pour lesquels l'utilisation de fertilisants phosphoriques peut entraîner des carences en Zn, par antagonisme de l'absorption entre ces deux éléments.

---

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Précautions Générales

Utilisez des systèmes de ventilation efficaces qui assurent une aération optimale et maintiennent les concentrations de poussière dans l'air en-dessous de la limite d'exposition professionnelle autorisée.  
Systèmes de ventilation efficaces.

### Environnement

NE PAS CONTAMINER L'EAU AVEC LE PRODUIT NI AVEC SON EMBALLAGE. (Ne pas nettoyer l'appareil d'application du produit près des eaux de surface. Eviter la contamination par les systèmes d'évacuation des eaux des exploitations ou des chemins).

Date de Création	Date de validation	Révision
23/03/2010	01/12/2009	3

Ecotoxicité	
Toxicité aquatique	CL50, 96 h chez le poisson: > 150 mg/l
Toxicité pour les oiseaux	N'a pas été indiquée
Toxicité pour les abeilles	N'a pas été indiquée
Toxicité pour les vers	N'a pas été indiquée

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Élimination du produit (excédents/déchets)

Recycler le produit autant que possible. Ramasser le produit dans des conteneurs correctement fermés et étiquetés. Si le produit ne peut pas être éliminé selon les instructions de l'étiquetage, on pourra avoir recours à l'incinération réglementée conformément à la législation locale, nationale et européenne. Comme les méthodes de destruction indiquées peuvent varier et les exigences réglementaires être différentes en fonction du lieu, il convient de consulter les organismes réglementaires compétents avant la destruction.

#### Élimination des Emballages

Ne pas utiliser les emballages vides et les détruire dans un lieu sûr et non contaminant.

### 14. TRANSPORT

Précautions Particulières	Le transport avec des marchandises alimentaires, des aliments pour animaux et des produits destinés à un usage personnel est interdit.	
ADR/RID	Catégorie	S/O
	Code Classification	S/O
	Groupe d'Emballage	S/O
	N° ONU	S/O
	NIP	S/O
	Étiquettes	S/O
	Nom officiel du transporteur	S/O
IMDG	Catégorie	S/O
	Groupe d'Emballage	S/O
	N° ONU	S/O
	Contaminante del mar	S/O
	Étiquettes	S/O
	Nom officiel du transporteur	S/O
	Arrimage et Isolation	S/O

Date de Création	Date de validation	Révision
23/03/2010	01/12/2009	3

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

<p>Classement selon les directives de la CEE: dans la manipulation de produits chimiques observer les mesures habituelles de précaution. Produit non classé parmi les produits dangereux en matière de réglementations nationales et communautaire</p>	
<b>Symboles et Pictogrammes</b>	S/O
<b>Phrases R</b>	S/O
<b>Phrases S</b>	<p>S2 : Maintenir hors de portée des enfants. S13 : Maintenir loin des aliments, des boissons et des fourrages. SP1 : Ne pas contaminer l'eau avec le produit ni avec son emballage. (Ne pas nettoyer l'appareil d'application du produit près des eaux de surface. Éviter la contamination par les systèmes d'évacuation des eaux des exploitations ou des chemins).</p>
<b>Autres règlements</b>	Usage réservé aux agriculteurs et aux applicateurs d'engrais professionnels.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

**GLOSARIO:**

- CAS : Service des Résumés Chimiques
- EINECS. Inventaire Européen des substances existantes commercialisées
- IDA : Dose Journalière Acceptable
- NOEC : Concentration sans effets observés.
- CE50 : Concentration létale Moyenne dans l'eau
- TLV : Valeur Seuil Tolérable
- STEL : Limite d'Exposition de Courte Durée
- p.t.b : produit technique
- NP : Non Pertinent
- Tm : Limite moyenne de Tolérance.
- CL50 : Concentration Létale Moyenne
- NSE : Niveau Sans Effets observés
- DL50 : Dose Létale Moyenne
- TWA : Moyenne Pondérée dans le Temps
- m.a.: matière active
- S/O. Sans Objet
- N.D.D.: Pas de données disponibles

Les informations fournies dans ce document ont été rassemblées en se basant sur les meilleures sources existantes, conformément aux dernières connaissances disponibles et aux normes en vigueur sur la classification, le conditionnement et l'étiquetage de substances dangereuses. Cela n'implique toutefois pas que l'information soit exhaustive. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer si les informations de cette fiche de données de sécurité satisfont aux exigences pour une application spécifique et distincte de celle indiquée.

<b>Phrases R du Point 3</b>	S/O
<b>Modifications par rapport à la Révision 2</b>	Section 15: Informations réglementaires.

